

portant liste nominative des correcteurs désignés pour participer à la correction de l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès au grade de
LIEUTENANT HORS CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
Session 2024

Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

VU le Code Général de la Fonction publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n°90-850 du 25 septembre 1990, modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n°2012-522 du 20 avril 2012, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020, modifié, fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n°2022-1200 du 31 août 2022 modifié, modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade dans les cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale et le corps des chefs de service de police municipale de Paris et aux règles de classement de certains fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté n° 2024-103 du 6 février 2024, modifié, portant ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade de lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels hors classe session 2024,

VU l'arrêté n°2024-667 du 11 octobre 2024 portant liste nominative des membres du jury à l'examen professionnel d'accès au grade de Lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels hors classe, session 2024,

VU l'arrêté 2024-668 du 11 octobre 2024 portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès au grade de Lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels hors classe, session 2024,

Vu les besoins en correcteurs,

ARRETE :

Article 1 :

La liste des correcteurs désignés pour participer à la correction, en sus et sous l'autorité du jury, de l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de Lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels 2024, est la suivante :

- ABADIE Sylvain
- ANDRE Jean-Michel
- BREGEON Flavien
- CHEVRE Christophe
- COUTELAN Sandrine
- DUPUIS Bertrand
- GAMET Fabrice
- GICQUEL Nicolas
- JOURNE Grégoire
- MALLARD Alexandre
- PREVOST Pascal
- ROSQUIN Philippe

En cas de désistement, des correcteurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, en sus et sous l'autorité du jury, à la correction de l'épreuve écrite de cet examen professionnel.

Article 2 :

Le Directeur général du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 3 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,
Le 11 octobre 2024

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20241011-31-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2024

Publication le : 11-10-2024

2



**La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chantal Pétard-Voisin'.

Chantal PÉTARD-VOISIN